

Actualisation du montant des adhésions sur le budget 2017 de l'IUT de Toulouse.

Conseil d'administration du 29 mai 2017

Délibération 2017/05/CA-044

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la délibération 2016/12/CA-144 du 12 décembre 2016 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Toulouse ;

Après en avoir délibéré, les conseillers actent l'augmentation du montant des adhésions suivantes sur le budget 2017 de l'IUT de Toulouse :

ARIUT - Association Régionale des IUT	3 500 €
RANACLES - RAssemblement NAtional des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur	350 €
CRI-IUT - Centre de Ressources Informatiques des IUT	200 €
ABIUT - Association des Bibliothèques des IUT	250 €
TOTAL	4 300 €

Toulouse, le 29 mai 2017
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0